

Club de l'Amitié de Montchat

Activité Pédestre

Séjour randonnée du lundi 22 au vendredi 26 juin 2026 La Châtaigneraie



La Châtaigneraie est un village vacances de 72 chambres classé 4 étoiles sis dans un parc de 7 hectares situé près du village de Maurs dans le Cantal, entre Lot et Aveyron.

Hébergement et repas :

- ♦ Hébergement en chambre double (voire triple si souhait) avec sanitaire complet.
- Supplément chambre individuelle (48 €); Nombre limité à 10.
- Pension complète du repas du lundi soir au déjeuner du vendredi (vin à discrétion, café-boisson chaude).
- ♦ Panier repas lors des randonnées.
- ♦ Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni.
- ♦ Animation en soirée.
- ♦ Libre accès à la piscine intérieure, spa, sauna, salle de sport.

CROT Australia

Inscriptions:

Coût estimé du séjour (5 jours) entre 580 € et 600 €.

(Comprend le voyage en car qui reste sur place à notre disposition).

, , ,	Chèque de :	Date limite		
1° acompte	200 €	27/11/2025 (rando Mont d'Or)		
2° acompte	200 €	15/01/2026 (rando de Morancé)		
Solde	à définir	07/05/2026 (rando de La Roche Vineuse)		

Voir les conditions de remboursement sur la deuxième feuille

Fiche d'inscription et chèque envoyer à :

Mathilde Laverdure, 108 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon ou à déposer dans ma boîte aux lettres, ou à remettre dans le car lors des randos. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du premier acompte.

Renseignements: Mathilde Laverdure 06.60.03.81.27

✓ Je m'inscris au séjour à La Châtaigneraie et je verse un acompte avant le 27 novembre 2025.								
	ou 400 € □ pour les couples ur les 4 nuitées							
Je partage ma chambre avec	Nom : Prénom :							
Personne à Prévenir (obligatoi	re). Nom :Tél :							



Club de l'Amitié de Montchat Activité Pédestre

Conditions de remboursement en cas d'annulation - Séjour La Châtaigneraie Juin 2026

S'inscrire	c'est s	'engager.	sauf cas	de fo	rce maie	eure :

1. Jusqu'à FIN FEVRIER :

- Remboursement des acomptes.

2. Au-delà:

- Remboursement par l'assurance du club de vacances uniquement sur la partie « hôtellerie/restauration » (si prévu dans les conditions de l'assurance annulation comprise dans le prix du séjour).
- Le reste à charge du participant comprend les frais administratifs, les frais de transport et les frais de reconnaissance des randonnées.
